

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS
COMMERCIALES POUR L'IMPLANTATION D'UNE TERRASSE**

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Nom de l'établissement :
 N° de rue |_|_| Nom de rue
 Code Postal |_|_|_|_| Commune
 Téléphone |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_| | |_|_|
 N° de RCS ou Registre des Métiers : |_|_|_|_| | |_|_|_|_| | |_|_|_|_|

Activité Principale :

Intitulé pour la facturation :

Nom de l'exploitant et adresse de facturation :

Cadre réservé à
l'Administration

NATURE DE LA DEMANDE POUR L'ANNEE 2017

- Je sollicite, pour la première fois, une demande d'occupation temporaire du Domaine Public pour l'année 2017. Je précise la configuration souhaitée de ma terrasse au dos de cet imprimé.*
- Je sollicite le renouvellement de la demande d'occupation temporaire du Domaine Public pour l'année 2017 conformément au marquage réalisé au sol par les services municipaux.*
- Je souhaite modifier et/ou compléter ma demande de renouvellement. Je précise les modifications souhaitées au dos de cet imprimé.*
- Je ne souhaite pas occuper le Domaine Public en 2017.*

RENSEIGNEMENTS SUR LES CONDITIONS D'IMPLANTATION DE LA TERRASSE

La terrasse nécessite-t-elle une fixation ou des percements dans le sol ? Oui Non

RENSEIGNEMENTS SUR LES MATERIAUX ET MOBILIERES DE TERRASSE

- En dehors des chaises et des tables, envisagez-vous de poser :

- un plancher Oui Non Si oui, quelle sera sa surface ? |_|_|_| m²
- un store Oui Non
- des pare-vents Oui Non
- des parasols Oui Non

Autres :

Instruction Ville-Service
Urbanisme :

Non
 Oui, transmis le :

Déclaration déposée par
l'exploitant le :

Autorisation délivrée le :

Refus notifié le :

PERIODICITE DE LA DEMANDE POUR 2016

Je souhaite pouvoir implanter ma terrasse :

- à l'année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Périodicité accordée :

Année

Date de la demande et signature :

Marquage de la terrasse réalisé et approuvé le |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|_| par
 en qualité de

Signature :

Terrasse autorisée par :

La Commune

Le

N° de terrasse :

Cadre réservé à l'Administration

Marquage de la terrasse vérifié le |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|_| par
 en qualité de

Signature :

Plan d'implantation de la terrasse : (établir un croquis représentant l'emplacement souhaité, en précisant les dimensions ci-dessous).

Nous vous rappelons que la forme définitive de la terrasse fera l'objet d'un marquage au sol de la part du service des Droits de Place.

Par ailleurs, conformément à la loi handicap du 11 février 2005, il est important de noter que les terrasses devront être implantées sur le trottoir de façon à laisser, côté chaussée, une largeur minimale pour le passage des piétons égale à 1m60 dépourvue de tout obstacle.

Si la terrasse est envisagée :

↳ sur un trottoir :

- largeur du trottoir (du pied de la devanture à la bordure extérieure du trottoir) : _____ mètres
- + préciser si présence de mobilier urbain ou bornes face à la devanture : _____
- longueur de la terrasse (le long de la devanture) : _____ mètres
- Largeur de la terrasse (perpendiculaire à la devanture) : _____ mètres
- Largeur de la porte d'entrée de l'établissement: _____ mètres
- Surface totale souhaitée : |__|__| m²

↳ sur une place piétonne :

- Longueur de la terrasse : _____ mètres - Largeur de la terrasse : |__|__| mètres
- Surface totale souhaitée : _____ m²

↳ sur du stationnement : Nombre de place concernée : |__|__|

(à titre informatif, si les places ne sont pas délimitées, une place de stationnement = 5 x 2 m = 10 m²)